



Pays du Giennois

Compte-rendu

COMITE SYNDICAL

27 Février 2019 – 18h15 – Salle des Sports
à Nevoy

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique à salle de réunion de la salle des sports - Nevoy, le 27 février 2019, sous la présidence de M. POUIGNY.
Le quorum est atteint.

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames BAZIN, BEAUDET, FROTTIER et GANNE. Messieurs LECHAUVE, THIEBAUT, GALERA, Alain BERTRAND, MASSÉ et ANIEL.

CC Giennoises : Mme MENEAU, Messieurs MARQUET, DARMOIS, CHABOREL, POUIGNY et RIGAL.

Mme BLOUET donne pouvoir à M. POUIGNY

M. RAT donne pouvoir à M. CHABOREL

Délégués absents excusés : CC Berry Loire Puisaye : Mmes CHELLY et BLOUET M. RAT.

CC Giennoises : M. BOULEAU.

Délégués absents : CC Berry Loire Puisaye : Mmes JOSEPH et DANIEL, Ms COIGNET, EUGENE, BODIER, CROISSANT, Philippe BERTRAND.

CC Giennoises : Mesdames PERRON, DUCOMMUN, LOSKOFF, M. CHAUVETTE.

Secrétaire de séance : M. DARMOIS

Assistaient également à la réunion :

CC Berry Loire Puisaye : M. LECUGY, commune de Bonny/Loire. M. SALIN, commune de Pierrefitte es Bois.

M. BEEUWSAERT, Maire de Nevoy

Mme MAUFRAS, Présidente du SIIS St Gondon - St Florent, Mme MERANGER, Vice-Présidente du SIIS St Brisson - St Martin, M. François COSSON, Gérant de SOLBERVAL.

Mme DUMÉ, Chargée de mission « Alimentation » Chambre d'Agriculture du Loiret, M. NIVAN, Conseiller en énergie partagé de l'ADIL 45.

Mme de CRÉMIERS, Conseillère Régionale.

Mme PARIS, Agent de Développement Local et Mme LEONARD, Chargée mission développement territorial et environnement du SMPG.

Absents excusés :

Mais représentés par leurs délégués : Ms HENRY, BOUGUET, GEOFFRENET, GIRAULT

Mme LECLERCQ, Conseillère Régionale. Mme BEAUPERE, Chargée de mission Développement Territorial Conseil Régional du Centre. M. COUSIN, Président du Conseil de Développement.

M. DEPUSSAY, Développeur Territorial Conseiller Départemental.

Rappel de l'ordre du jour

-
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 04 Décembre 2018,
 - 2/ Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019,
 - 3/ Adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2016 des communes du Pays du Giennois pour le calcul de la contribution annuelle,
 - 4/ Contribution des EPCI membres du SMPG pour l'année 2019,
 - 5/ Circuit-courts et restauration scolaire : mise en place d'une charte des bonnes pratiques,
 - 6/ Présentation du dispositif « Conseil en énergie partagé »,
 - 7/ Questions diverses.

M. POUIGNY ouvre la séance, constate le quorum et lit les pouvoirs.

M. POUIGNY demande qu'une minute de silence soit respectée en mémoire à M. Patrick DESBOIS, Maire de Beaulieu sur Loire, suite à sa récente disparition

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 04 Décembre 2018

Concernant le PV de la séance du 04 Décembre 2018, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

2/ Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du Débat d'Orientation budgétaire 2019.

ORIENTATIONS :

Le 1^{er} objectif de notre structure est de poursuivre la mise œuvre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois, signé le 07 novembre 2014. La fin de ce Contrat est prévue le 7 nov. 2020.

Le 2^{ème} objectif est la réalisation d'un Contrat Local de Santé, signé le 19 juin 2017 en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les autres partenaires.

Le 3^{ème} objectif est le développement des circuits courts à la commercialisation pour le territoire du Pays du Giennois.

Le 4^{ème} objectif est la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial de Développement des Energies renouvelables (COT EnR).

De plus, nous souhaitons veillez aux objectifs du SCoT sur le territoire du Pays du Giennois et maintenir les partenariats engagés par le Pays avec la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, l'Etat et les autres partenaires.

D'autres partenaires seront également sollicités notamment des acteurs locaux avec des réunions du Conseil de développement.

INVESTISSEMENTS :

Pour l'année 2019, le budget d'investissement sera dédié à l'achat de matériel informatique et mobilier en cas de besoin.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Le fonctionnement des services organisés par notre Syndicat Mixte porte sur :

***Administration générale :**

La gestion administrative de notre syndicat, le suivi et la coordination du Contrat de Pays et l'animation du Conseil de Développement.

*** Charges de personnel :**

- Un Agent de Développement, Mme Anne-Sophie PARIS, assurant les missions de gestion et d'organisation de la structure, de mise en place, d'étude et de suivi des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Pays,

- Une Animatrice Santé, Mme Pauline FORTIN, assurant les missions de mise en œuvre et de suivi du Contrat Local de Santé.

- Un/une Chargé(e) de mission Aménagement et Développement local, Mme Noémie LEONARD, assurant des missions de mise en œuvre et de suivi d'études relatives à l'Agenda 21, la TVB et les circuits courts.

*** Opérations individualisées :**

✓ Contrat d'Objectif territorial de Développement des Énergies renouvelables (COT EnR)

Cette année sera consacrée à la mise en place de cette procédure. Le COT EnR Est Loiret a été signé le 04 octobre 2018 entre la Région Centre-Val de Loire, l'ADEME, le Pays du Giennois et le PETR du Montargois en Gâtinais. Ce contrat a été mis en place afin d'accroître le déploiement des énergies renouvelables

thermiques sur les deux territoires. Il permet aux porteurs de projet (collectivités territoriales, agriculteurs, bailleurs sociaux...) de bénéficier d'une aide à hauteur de 45% pour la réalisation d'installation produisant et distribuant de la chaleur renouvelable (production de chaleur à partir de la biomasse, de la géothermie assistée par pompes à chaleur, de l'énergie solaire thermique, de chaleur fatale).

✓ Circuits-courts :

Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois souhaite poursuivre son soutien aux circuits courts de commercialisation sur son territoire.

Différentes actions parmi les suivantes, sont en cours de réalisation ou seront réfléchies :

- L'accompagnement individuel ou collectif des collectivités intéressées par un approvisionnement local de leur restauration scolaire.
- La sensibilisation de la population locale autour des circuits courts.
- La structuration d'une gouvernance alimentaire.

✓ Tourisme :

Renforcement et amélioration de la communication en ce qui concerne la promotion touristique du Pays :

- Mise à jour du site internet,
- Etat des lieux des chemins de randonnées pédestres sur le territoire : état des chemins, des panneaux, des textes de présentation présent sur la plaquette du CDT 45 (document de 2010)

✓ Contrat Local de Santé :

Cette année sera consacrée à la mise en œuvre et au suivi du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

RECETTES :

Toutes ces actions et le fonctionnement général de notre Syndicat Mixte seront financés par les contributions des 2 Communautés de Communes de notre territoire, par les subventions de fonctionnement du Conseil Régional Centre Val de Loire et autres partenaires selon les opérations en cours.

Des subventions seront escomptées pour toutes les actions menées par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois en tant que maître d'ouvrage.

Voilà les principales orientations du Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays du Giennois pour l'année 2019 qui vous sera soumis dans quelques semaines et sur lesquelles nous aurons à délibérer.

Aucune question, ni remarque.

Après cette présentation, les membres présents ont pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

3/ Adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2016 des communes du Pays du Giennois pour le calcul de la contribution annuelle 2019

Les données de population au 1^{er} janvier 2016 dans les limites territoriales des communes au 1^{er} janvier 2018 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018. Ces populations officielles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2019. (cf. <http://www.insee.fr/fr/statistiques>). Les chiffres (population totale) sont les suivants :

Communautés de Communes de CC Berry Loire Puisaye

	Population totale		Population totale
Adon	247	Briare	5.511
Batilly en Puisaye	124	La Bussière	841
Bonny/Loire	2.016	Champoulet	48
Breteau	110	Dammarie en Puisaye	172
Escrignelles	52	Ouzouer/Trézée	1.176
Faverelles	154	Thou	236

Feins en Gâtinais	38	Autry le Châtel	1.010
Ousson/Loire	763	Beaulieu/Loire	1.859
Cernoy en Berry	467	Pierrefitte es Bois	310
Chatillon/Loire	3.242	St Firmin/Loire	539
TOTAL		18 960	

Communes de CC Gienneses

	Population totale		Population totale
Boismorand	852	Les Choux	534
Coullons	2.468	Nevoy	1.208
Gien	14.645	Poilly lez Gien	2.479
Langesse	76	St Brisson/Loire	1.031
Le Moulinet/Solin	127	St Gondon	1.141
		St Martin/Ocre	1.271
TOTAL		25 832	

Total Population Pays du Giennois	44 792
--	---------------

Il est proposé de retenir la population totale avec double compte comme présenté ci-dessus pour le calcul de la contribution annuelle par habitant des membres du SMPG pour l'année 2019.

- **Communauté de Communes Berry Loire Puisaye : 18.960 habitants.**
- **Communauté des Communes Gienneses : 25.832 habitants.**

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°02-2019 : L'adoption des nouveaux chiffres INSEE 2016 des communes du Pays pour le calcul de la contribution annuelle 2019 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Contribution des EPCI membres du SMPG pour l'année 2019

Le Président rappelle les chiffres INSEE 2019 des communes du Pays du Giennois ont été adoptés. Il est proposé de maintenir la contribution à 1,40 € par habitant pour l'année 2019.

- Contribution de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye : 18.960 habitants soit une contribution de 26.544,00 euros.
- Contribution de la Communauté des communes Gienneses : 25.832 habitants soit une contribution de 36.164,80 euros.

Contribution totale pour l'année 2019 : 44.792 habitants x 1,40€/hab. = 62.708,80 euros.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°03-2019 : La contribution fixée à 1,40 euros par habitant pour l'année 2019 ainsi que les contributions pour 2019 des EPCI membres du SMPG sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Circuit-courts et restauration scolaire : Mise en place d'une charte des bonnes pratiques

M. POUIGNY explique que dans le cadre du développement des circuits courts du Pays du Giennois, un catalogue des producteurs locaux à destination de la restauration collective a été élaboré en 2017.

Un bilan de l'utilisation de ce catalogue a été réalisé en janvier 2018. Ce bilan a montré que parmi les dix restaurants scolaires participant à la démarche la majorité s'approvisionne chez le semi-grossiste Solberval.

Ainsi, une charte des bonnes pratiques entre les communes du Pays du Giennois qui le souhaitent et Solberval a été rédigée. L'objectif de cette charte est de soutenir l'agriculture locale, en valorisant la production agricole du Loiret et des départements limitrophes et de garantir l'origine des produits aux restaurants scolaires s'approvisionnant chez Solberval.

À ce jour, huit communes ont manifesté leur intérêt pour signer la charte des bonnes pratiques lors de ce Comité Syndical en présence de Solberval et de la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Mme DUME et M. COSSON expliquent tour à tour la démarche.

Ce jour les signataires étaient :

SIIS Boismorand-Les Choux, M. RIGAL
Bonny/L., M. LECHAUVE
Ouzouer/T., M. MASSE
Poilly lez Gien, M. CHABOREL
St Gondon, Mme MAUFRAS
SIIS St Martin/O.-St Brisson/L., Mme MERANGER
SOLBERVAL, M. COSSON



M. MASSE souhaite soutenir l'épicerie de la commune qui vient d'être reprise et passer par son intermédiaire pour l'achat des denrées de la cantine.

Mme de CREMIERS indique que la Région aide avec le CRST grâce au dispositif « Projet alimentaire de territoire » pour des travaux précis dans les cantines.

La loi EGAlim va introduire 20% de bio et/ou les produits locaux dans les cantines. Il y aura une obligation de respecter ces 2 caractéristiques, d'où une réflexion en amont est la bienvenue.

Elle souligne que Bio Centre assure une formation des cantiniers en matière d'approvisionnement et de valorisation de produits biologiques dans leur cantine.

Mme de CREMIERS souligne sa disponibilité pour en discuter et voir avec les élus les démarches à suivre.

6 – Présentation du dispositif « Conseil en énergie partagé » - CEP

Le 04 octobre 2018, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois et le PETR du Montargois en Gâtinais ont signé le Contrat d'Objectif Territorial d'Energies renouvelables thermiques (COT EnR) Est Loiret. Les deux structures souhaitent renforcer l'information et le conseil des collectivités du territoire sur les questions de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sur leur territoire.

M. POUIGNY passe la parole à Monsieur Mathias NIVAN, Conseiller en Energie Partagé de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret (ADIL 45), afin qu'il présente sa mission de conseil auprès des communes.

M. LECHAUVE indique avoir eu recours aux services de CAP Loiret et des services de M. NIVANS dans le cadre d'une réflexion sur un gymnase de sa commune.

Ce service permet d'avoir :

- un conseil de 1er niveau,
- un accompagnement technique,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

M. LECHAUVE ajoute avoir signé l'engagement avec le CEP sur 3 ans afin de bénéficier des expertises et conseils.

7/ Questions diverses

M. LECUGY, Président du groupe de travail « Loisirs-culture-tourisme » sollicite la parole afin de présenter les travaux en cours.

Il s'excuse que rien de véritablement concret ne soit sorti à ce jour au sein de son groupe de travail.

M. LECUGY demande que soient revalider les circuits de randonnées pédestres, présentés dans les fascicules du CDT45 datant de 2001.

Il souhaite que chaque commune du territoire regarde la fiche de circuit pour l'approuver en tant que telle, ou pour modifier le circuit, pour signaler les manques de signalisation, etc...

Chaque commune peut s'impliquer dans cette démarche en demandant même aux associations locales ou toute autre bonne volonté d'effectuer ce travail.

Il indique que chaque commune va recevoir par courriel un message accompagnant la fiche du ou des circuits.

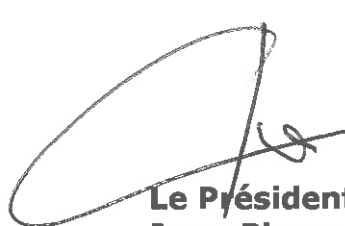
M. POUAGNY demande si d'autres questions sont à poser.

Plus de question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôt la séance à 19h45 et remercie la commune de Nevois pour son accueil.

Il propose de partager un verre de l'amitié offert par la commune.



**Le Président,
Jean-Pierre POUAGNY**